

3076769

Compte - rendu de la Réunion du Conseil Municipal du six juin 1970, à vingt heures trente.

Le six juin mil neuf cent soixante dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Menneey, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Menneey, en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents : M.M Robert Maire, Judith, Violette, Gilles, Lumant, Elie, Gaudy, Legrand, Gilbert, Hot, Louet.

Excusés : M. Changenet

Pouvoirs : M. Realès à M. Judith
M. Roy à M. Robert

Absents : M. Dhont.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Troufflet récemment décédé.

Délibération n° 3-70-13

Bassin d'Apprentissage mobile de natation.

- Le Maire fait part de la lettre 70/1152 du 26 mai 1970 de Monsieur Prochanson, Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports qui propose un bassin d'apprentissage mobile de natation au mois de septembre 1970.

- Le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports s'engage à le fournir pour la durée de 3 mois avec 3 moniteurs, et à garantir 50 heures d'ouverture du Bassin par semaine, en prenant à sa charge la rémunération principale du personnel.

- La Commune devrait s'engager à mettre à la disposition le terrain aménagé, à assurer le branchement de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, à héberger les 3 bâttes et à leur permettre d'accéder à la cantine.

- Le Maire rappelle que la subvention départementale est de 1,50F par solaire et par jour d'utilisation.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la

6/6/70

21217 21/10/70

22

Conseil
vingt heures

à vingt
Commune
réuni
ordinaire,

, Violette,
Silent, Hot,

de silence
est décidé.

152 du 26
Départemental
Bassin
is de

ats s'engage
e 3 moni-
u Bassin
a rému-

ttie à la
le bran.
l'assainis-
ur permettre

départementale
utilisation-
libéré,
et à
u que la

participation de la Commune soit conforme à
cette convention.

- Monsieur Hot voté contre.

Délibération n° 2.70.14

Glocher - Travaux de restauration

- Le Maire rappelle la lettre du 1er mars 1966
et du 7 juin 1966 par laquelle Monsieur Delaunay,
Architecte des Bâtiments de France a soumis les
travaux de restauration du Glocher.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir
l'autoriser à demander les subventions de l'Etat
et du Département pour l'exécution de ce projet.

- Le Conseil Municipal, se prononce favorablement

Portes de Paris

- Monsieur Violette rend compte des difficultés
qu'il a rencontrées pour obtenir un accord
des riverains.

- Le Maire confirme que la situation n'évolue
pas.

- Le Conseil Municipal décide de mettre
en exécution le projet de Monsieur l'Architecte
des Bâtiments de France, et ceci rapidement étant
donné les risques.

Délibération n° 1.70.15

Convention de z.a.c avec la Société Levitt

- Le Conseil Municipal prend connaissance
du bilan provisionnel concernant l'opération
"La Venille" à Mennecey, portant sur 1.500
logements individuels.

- Il prend également connaissance de la
convention proposée entre la Commune de
Mennecey et la Société Le Parc de Villeroy.

- Après avoir entendu le rapport de la
Commission des Finances et après avoir étudié
article par article ces documents, le Conseil
Municipal décide de l'approuver à l'unanimité,
et d'autoriser son Maire à le signer.

Délibération n° 1.70.16

Comptant pour la réalisation du Plateau Sportif

- Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal autorise celui-ci à emprunter pour une durée de 10 ans, 120.000, -- F au taux de 9,25% l'an, et à verser une commission intermédiaire de 0,50%.

Délibération n° 2-70-18

Alimentation en eau

- Le Conseil Municipal entend un exposé du Maire sur l'alimentation en eau de l'opération Leitt
- Il prend note du bail consenti par la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage pour le raccordement des H.L.M. La somme à payer est de 16.500, -- F.

Rue du Rû

- Le Maire va s'entretenir avec l'Administration pour savoir dans quelle mesure une participation peut être demandée aux riverains.

Délibération n° 1-70-14

Police d'Assurance du Gymnase

- Le Conseil Municipal approuve la police d'assurance incendie n° 180.049 passé entre la Commune et l'Union et le Phoenix Espagnol, et autorise le Maire à signer.

Délibération n° 1-70-18

Ancien lavoir - affaire Thiel

- Le Maire indique qu'il a fait opposition dans les mains de Maître Egilles à la succession de Monsieur Thiel pour l'exécution du bail qui lie la Commune à sa famille.

Délibération n° 1-70-19

Ancienne usine à gaz

- Le Maire a pris contact avec Maître Egilles afin de savoir dans quelle mesure la Commune n'était pas propriétaire du terrain de l'ancienne usine à gaz, succession Hubert, auquel cas, cela ferait baisser le prix dans la vente qui a été demandé aux Domaines.

Délibération n° 1-70-20

Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration Communale
1^{er} Bureau DC

Vu et approuvé

Corbeil, Essonne le 25 JUIN 1970

Le Maire
Pour le Maire et par
Délegation
le chef de Bureau
signature illisible

Municipal
duré de 10 ans
à verser une

proposé du Maire
ation Letitt
a Société
le sac-
yer est de

inistration
ijation peut

ce d'as-
Commune
ise le

Direction de l'Administration Communale
Bureau N° 2
N° 117
01/11/1970

filles
mune
ancienne
cas, cela
ui a été

21/17 01/10/70

Zône pavillonnaire

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature par le Préfet des documents concernant la zone pavillonnaire.

Délibération n° 3-70-14

École

- Le Maire déclare au Conseil Municipal qu'il a reçu la visite de Monsieur le Maire d'Ormsay accompagné de l'un de ses Adjointes, le samedi 30 mai.

La nouvelle construction de pavillons à Ormsay ne permet plus à cette Commune d'accepter les 37 enfants de Mennecy scolarisés jusqu'ici dans ses classes.

- Le Maire déclare qu'il a pris acte de cette déclaration de Monsieur le Maire d'Ormsay, et qu'au nom du Conseil Municipal de Mennecy, il tenait à le remercier de sa bienveillance jusqu'à ce jour, et de l'aide qu'il nous avait apportée. Il le rassure en lui confirmant qu'il prend dès maintenant les dispositions nécessaires pour accueillir ces enfants dans les groupes scolaires dont ils dépendent administrativement.

- Le Conseil Municipal approuve le Maire et lui donne tous pouvoirs pour que la rentrée scolaire puisse s'effectuer dans les conditions souhaitées.

Délibération n° 2-70-19

Château d'eau

- Le Conseil Municipal, confirme à nouveau sa décision antérieure concernant la protection du captage :

1) Par la création d'une zone non aedificandi dans un rayon de 25 mètres -

2) Par l'établissement d'une servitude de non déversement d'eaux usées dans un rayon de 125 mètres ; ces dispositions étant prises devant la difficulté d'acquies les parcelles 117, 676 et 123 qui devaient initialement constituer le périmètre de protection.

Subventions

- Le Maire fait part au Conseil Municipal des subventions suivantes accordées par le Conseil Général le 20 mai 1970 :

- rapport n° 2-04 - Assainissement urbain
 subventionné : 50 000, -- F
 subvention : 42 %
 montant : 21 000, -- F

- rapport n° 2-19 - n° 28, rue de Bel Air chemin
 Herbeux
 subventionné : 200 000, -- F
 subvention : 20 %
 montant : 40 000, -- F

- rapport n° 2-02 - Réseau d'assainissement Urbain
 subventionné : 60 000, -- F
 subvention : 7 %
 montant : 4 200, -- F

Legs Callemard

- Le Conseil Municipal procède à l'examen des candidatures.

Mesdemoiselles Michèle Chaillot et Nicole Petit sont élues.

H.L.M.

- Le Maire fait part du refus de la Société d'Ha-
 bitations à Loyer Modéré de l'Essonne de prendre
 en compte, pour une nouvelle construction d'H.L.M.,
 notre terrain mitoyen.

- Le Conseil Municipal recommande au Maire de
 faire étudier la clôture en limite des bornes de
 notre terrain.

Fêtes

- Le Maire donne connaissance au Conseil Mun-
 cipal de l'organisation des Fêtes, de la Saint-
 Pierre et du 14 juillet.

- Le Conseil Municipal approuve.

Questions diverses

212 (7) 10/10/10

al des
l Général

in

chemin

t Urbain

m des

t sont

te d'Ha-

prendre

d'H.L.M,

baie de

nes de

Muni.

Saint-

- Monsieur Pot réclame l'appentis promis pour l'athlétisme au stade, et surtout, demande au Maire à quelle date le terrain promis sera réalisé.

- Monsieur Gaudy demande, en ce qui concerne la convention Leitt :

1) - qu'un architecte représentant la Commune suive les opérations.

2) - que l'aménagement du caniveau de la Croix-Champêtre soit immédiatement réalisé avant les travaux.

- Monsieur Gaudy signale les odeurs à proximité de sa propriété rue des Châtrées.

- Monsieur Lauet demande à quelle date les trottoirs alentours de la Mairie seront refaits.

- Monsieur Cumant rappelle l'élargissement du Chemin de la Pomme.

- Le Conseil Municipal entend les remerciements de Madame Triouflet et de Madame Morandeau.

~~La séance est levée à 23 heures trente~~

Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale. 3^e Bureau
N° 05050 - Vu et approuvé
Corbeil, Essonne le 29 sept 1970
Pour le Préfet
Signature illisible

Affectation des crédits du fonds Départemental Scolaire

- Le Conseil décide d'affecter à l'achat de mobilier scolaire pour l'équipement du nouveau groupe la somme de 6470, -- F, montant des crédits du Fonds départemental scolaire pour l'année 1969-1970.

(Handwritten signatures and stamps)

Séance du 4 juillet mil neuf cent
soixante dix.

Le quatre juillet mil neuf cent soixante dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mennecy, en séance ordinaire sous la présidence de son Maire.